

PECHE ELECTRIQUE

On va finir par y arriver !, les pétitions ont sans aucun doute joué en faveur du vote.

Le Parlement européen dit non à la pêche électrique

Publié le 16/01/2018 16:11 | Mis à jour le 16/01/2018 16:55

En séance plénière à Strasbourg le mardi 16 janvier, les députés du Parlement européen ont rejeté le courant électrique impulsional.

Par 402 voix favorables (232 contre et 40 abstentions), ils ont adopté un amendement au rapport de l'Espagnol Gabriel Mato (PPE) sur la Conservation des ressources halieutiques et protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, rejetant totalement cette pratique de pêche, le pulse trawl fishing, prônée par les Néerlandais. La commission pêche du Parlement proposait de l'utiliser dans certaines dérogations.

« On est plus qu'euphoriques, se réjouit le représentant des pêcheurs côtiers des Hauts-de-France, Stéphane Pinto, qui a fait le déplacement à Strasbourg avec six collègues. C'est une victoire considérable. Les députés ont pris conscience que la préservation des ressources était plus importante que de faire l'économie de quelques litres de gasoil. Car des pêcheurs sans ressource ne sont plus des pêcheurs. »

Pour Yannick Jadot (Les Verts-ALE), « le Parlement a su dépasser les mensonges diffusés par des lobbies très agressifs et malheureusement relayés par une Commission européenne tombée du côté obscur des lobbies et qui a failli depuis 2006 en accordant des dérogations sans justification scientifique ». Pour Isabelle Thomas (Alliance progressiste des socialistes), « le Parlement a adopté nos amendements interdisant totalement la pêche électrique en Europe. C'est une grande victoire pour la ressource, les écosystèmes et les citoyens qui se sont largement mobilisés ». « Par cette interdiction, les députés ont fait preuve de courage et de responsabilité », ajoute le président de la commission pêche Alain Cadec.

Frédéric Le Manach, directeur de l'ONG Bloom, précise que ce vote implique qu' « on retourne à l'interdiction de 1998 lorsque déjà l'Union européenne avait interdit la pêche électrique ». S'il est confirmé par le trilogue, la prochaine étape : les députés de la commission pêche, sur la base de ce vote, vont débiter les négociations avec le Conseil sur le texte définitif de la législation.

16 janvier 2018